

Arrêté : n° G/2019/20 du 19 avril 2019

## Arrêté de circulation

**OBJET : Gestion de l'éclairage public et signalisation lumineuse par la société BOUYGUES ENERGIES SERVICES sur les voies communales (interventions, réalisations de travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse...)**

### Le Maire de la Commune de ROUILLON

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 2213-2 et suivants,

**Vu** le Code de la Route et notamment l'article R.225,

**Vu** la demande de M. LUNARD Hippolyte, Conducteur de travaux de la société Bouygues Energies Services, concernant la gestion de la réalisation des travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse pour le compte de Le Mans Métropole et de la Communauté Urbaine du Mans,

Considérant d'autre part la nécessité d'assurer la sécurité des usagers sur la voie et de préserver dans la mesure du possible la circulation des véhicules.

### ARRÊTÉ PERMANENT

#### Article 1 :

Les agents de la société Bouygues Energies Services sont autorisés à intervenir sur l'ensemble du territoire communale concernant les travaux cités en objet, pour la période d'un an à compter du 23/04/2019.

#### Article 2 :

Lors de ces travaux la circulation sera réglementée, par un alternat, par panneau B15/C18 ou par feux tricolores et le stationnement sera interdit.

Les agents d'intervention de la société Bouygues Energies Services assureront sous leur propre responsabilité la mise en place et l'entretien de la signalisation réglementaire et seront tenus d'afficher le présent arrêté au droit du chantier.

#### Article 3 :

Monsieur le Secrétaire Général de l'Administration Communale, Monsieur le Colonel Commandant du Groupement de la Gendarmerie de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Dont ampliation sera adressée pour information à :

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Sarthe,

M. le Chef de la brigade de Gendarmerie de Coulans Sur Gée,

M. LUNARD de la société BOUYGUES ENERGIES SERVICES.

Le 19 avril 2019  
Le Maire,  
Gilles JOSSELIN